

Orléans, le 18 octobre 2022,

Madame, Monsieur,



Comme chaque année, le FSE organise la **vente des photographies** de groupe et individuelles. Les fonds récoltés permettent, entre autres, de financer le fonctionnement des clubs, de participer au financement des sorties et voyages, d'améliorer le cadre de vie au collège.



Les commandes peuvent être effectuées jusqu'au **18 novembre inclus** afin que vous puissiez recevoir les photographies commandées avant les fêtes de fin d'année.

L'enfant dont vous êtes responsable a reçu un **coupon avec un code personnel** qui vous permet de visualiser les photos et de passer votre commande.



Les commandes se font via le site suivant : <https://arcorleans.scolaire.photo> (site accessible en flashant le QR code situé sur le coupon distribué)

Le règlement peut se faire :



- directement en ligne par carte bancaire ;

- par chèque à l'ordre du FSE du collège Jeanne d'Arc

- par espèce

**A remettre uniquement à M.PASCAL
jeudi 10, jeudi 17 ou vendredi 18 novembre
à 10h en salle E03**



En cas de soucis (coupon perdu etc.), s'adresser à Monsieur Pascal les jours indiqués ci-dessus.

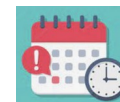
Le Foyer Socio Educatif du collège Jeanne d'Arc.

Orléans, le 18 octobre 2022,

Madame, Monsieur,



Comme chaque année, le FSE organise la **vente des photographies** de groupe et individuelles. Les fonds récoltés permettent, entre autres, de financer le fonctionnement des clubs, de participer au financement des sorties et voyages, d'améliorer le cadre de vie au collège.



Les commandes peuvent être effectuées jusqu'au **18 novembre inclus** afin que vous puissiez recevoir les photographies commandées avant les fêtes de fin d'année.

L'enfant dont vous êtes responsable a reçu un **coupon avec un code personnel** qui vous permet de visualiser les photos et de passer votre commande.



Les commandes se font via le site suivant : <https://arcorleans.scolaire.photo> (site accessible en flashant le QR code situé sur le coupon distribué)

Le règlement peut se faire :



- directement en ligne par carte bancaire ;

- par chèque à l'ordre du FSE du collège Jeanne d'Arc

- par espèce

**A remettre uniquement à M.PASCAL
jeudi 10, jeudi 17 ou vendredi 18 novembre
à 10h en salle E03**



En cas de soucis (coupon perdu etc.), s'adresser à Monsieur Pascal les jours indiqués ci-dessus.

Le Foyer Socio Educatif du collège Jeanne d'Arc.